



VERS UNE GESTION CONFORTÉE DES MILIEUX AQUATIQUES

UN ANCRAGE TERRITORIAL POUR UNE GESTION COHÉRENTE

Faire évoluer l'image d'une rivière, faire parler les riverains, rendre la rivière " volée ", reconquérir, découvrir, préserver des milieux aux richesses parfois cachées, partager les usages, prévenir des risques ; les quelques exemples relatés dans cet ouvrage témoignent du chemin parcouru pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Chaque action menée, même si elle répond à des stratégies de gestion communes, constitue une histoire singulière, liée à son passé, au patrimoine, aux acteurs et à leur territoire...

C'est avant tout le chemin de femmes et d'hommes, d'acteurs politiques, techniques ou d'usagers, investis et convaincus. Un chemin balisé d'échanges et de concertation, parfois d'échecs et de conciliations imparfaites... Mais il montre que toute action de gestion des milieux aquatiques doit rester empreinte d'une intelligence collective nourrie par l'identité, l'histoire locale.

C'est le plus souvent par un fait marquant de cette histoire locale, un épisode de crue par exemple, que sont nées les structures de gestion des milieux aquatiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Expriment ainsi une solidarité locale des communes d'un bassin versant ou riveraines d'un cours d'eau, elles offrent



un cadre privilégié pour mettre en œuvre des actions pertinentes à l'image de celles citées dans le présent ouvrage. En l'absence d'une typologie de statuts propre aux actions qu'elles mènent, ces structures ont pris des formes diverses. Elles sont aujourd'hui présentes sur la majeure partie du territoire de la région. Elles assurent la couverture des deux tiers du territoire régional, soit plus de 80% des enjeux urbains et industriels et 95% de la population. Elles constituent une infrastructure de gestion essentielle, au travers des sept Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau et des vingt-neuf contrats de milieux qu'elles portent. Ce sont les acteurs opérationnels de la gestion globale et concertée des milieux aquatiques de notre région.

Au moment où la législation européenne a fixé des objectifs ambitieux en matière de prévention des risques et de bon état à l'horizon 2015, ces structures locales s'interrogent. Elles reposent, en effet sur un cadre juridique instable et sont peu connues du public et des instances nationales. Leur assise législative et financière est particulièrement inconfortable et menace la pérennité d'une prise en charge rationnelle et modernisée de la gestion des milieux aquatiques.

Aussi, la garantie du maintien d'une cohérence des actions d'amont en aval, d'un lien de proximité avec les acteurs, apparaissent-ils comme des critères de réussite essentiels. Les politiques de gestion se déclinent à différentes échelles. Cependant, si ces particularités de la gestion locale de l'eau ne sont pas prises en considération, les politiques de rationalisation de l'action publique pourraient rendre cette échelle locale inopérante. Comment atteindrions-nous alors les ambitions affichées ? Comment répondre à des obligations de résultats ?

Aujourd'hui, la seule piste envisageable est de rechercher une articulation efficace des acteurs et des actions à chaque échelle du territoire.

DES ÉLUS MOBILISÉS

Le 9 juillet 2009 à la mairie de Berre-l'Étang, des Présidents de structures de gestion de milieux aquatiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur ont échangé sur leur préoccupation face au devenir d'une gestion cohérente et concertée des milieux aquatiques.

Elaboré sur la base des réflexions du groupe Rivière Vaucluse, un diagnostic, porté par le Réseau Régional des Gestionnaires de Milieux Aquatiques, animé par l'ARPE, a permis de dresser un état des lieux de la situation des structures de gestion et de lister les enjeux.

Au premier rang d'entre eux figure la recherche d'un cadre législatif permettant d'asseoir leurs compétences et leurs financements. Assurant ainsi la pérennité d'une gestion locale, cohérente et concertée des milieux aquatiques, cette démarche de reconnaissance juridique apparaît comme une première étape incontournable.

C'est ainsi que les Présidents de structures de gestion de milieux aquatiques se sont mobilisés, ce 9 juillet 2009, autour de la proposition d'adopter le terme commun d'« Etablissements Publics d'Aménagement et de Gestion des Eaux, EPAGE ». L'ambition d'inscrire cette appellation générique dans le Code de l'environnement a été relayée par des dépôts d'amendements au Sénat sur les textes des projets de loi Grenelle.

Un cadre dédié pour une action optimisée, c'est le discours de ces élus investis et convaincus.

LES GESTIONNAIRES DE DEMAIN !

A la croisée des usages, des besoins, des milieux, des politiques, se trouvent des gestionnaires. Le chemin engagé garde toute son étendue. Aujourd'hui, il ne s'agit plus seulement de faire mieux mais d'atteindre des objectifs ambitieux. La tâche est ardue.

Les perspectives pour l'avenir laissent présager de phénomènes hydrologiques plus marqués, plus irréguliers, liés aux changements climatiques, mais aussi de l'augmentation des pressions sur le foncier, sur la quantité et la qualité de la ressource, sur la préservation des milieux.

Dans ce contexte, la mission de gestion est encore amenée à se modeler : mieux connaître pour mieux anticiper, mieux expliquer pour partager les stratégies, mieux évaluer pour mieux agir, rencontrer, réunir, pour construire ensemble. Voilà tout l'enjeu d'un métier de gestionnaire pour relever les défis de demain.